

### PROTECTION DE L'ENFANCE

## Projet Pour l'Enfant

*-projet individualisé global-*  
maj. 19 mai 2008

Nom de l'enfant : .....

Prénom de l'enfant : .....

Date et lieu de naissance : .....

N° ANIS : .....

**document de travail**

Père : .....  
Nom Prénom

Domicile : .....

Mère : .....  
Nom Prénom

Domicile : .....

Tuteur ou représentant légal : .....  
Nom Prénom

Domicile : .....

## A. CADRE

Le *schéma départemental* de la protection de l'enfance 2006-2010 du Département du Rhône accorde une place importante à la cohérence, à la continuité des prises en charge ainsi qu'à l'évaluation.

L'*article 19 de la loi du 5 mars 2007* inséré dans l'article 223-1 du CASF pose dans le même sens à la fois :

- ✓ Le principe d'un projet pour l'enfant, établi entre les services départementaux et les titulaires de l'autorité parentale,
- ✓ Le principe de désignation d'une personne chargée d'assurer la cohérence et la continuité des interventions.

## B. PRÉAMBULE :

- ◆ Le document « projet pour l'enfant » s'élabore grâce à un accompagnement et une rencontre entre un (des) professionnel(s), un (des) parent(s) et un (des) enfant(s), acteur (s) de leur histoire.
- ◆ Il doit être au service de l'enfant afin de lui apporter l'attention que requièrent son développement, sa santé au sens défini par l'OMS "la santé est un état de bien être physique, mental et social".
- ◆ Il doit être renseigné dans le cadre du respect des règles d'éthique et de déontologie afin d'éviter toute stigmatisation de la situation de l'enfant dont il fait état.
- ◆ Il peut s'appuyer sur des référentiels techniques d'évaluation. A ce titre, il doit accorder une place privilégiée à l'observation de l'enfant, de ses parents et de son environnement.

NOM : .....

Prénom : .....

Origine de la prise en charge

**Décision Administrative**

**Commission Enfance du : jj/mm/aaaa**

**Décision Judiciaire**

**Date et décision JE : jj/mm/aaaa**

.....  
.....

**Rendez-vous du : ii/mm/aaaa**

Observations / évaluation de la situation de l'enfant : histoire de la famille, ressources mobilisables (parentales, familiales, environnementales).

*Synthèse des besoins et/ou difficultés **de l'enfant***

*Synthèse des besoins et/ou difficultés **de la famille***

NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE ASE :

Décision du responsable ASE :

cette partie est remplie uniquement dans le cadre d'une décision administrative

Objectifs de la prise en charge dans le cadre de la mission de protection de l'enfance :

Actions menées auprès de l'enfant :

Actions menées auprès des parents :

Rôle des parents :

Observation des parents :

Signature des titulaires de  
l'autorité parentale

Signature du responsable ASE

**BILAN au regard des objectifs fixés :**

**Date : jj/mm/aaaa**

Synthèse des besoins et/ou difficultés **de l'enfant** :

Synthèse des besoins et/ou difficultés **de la famille** :

Actions menées auprès de l'enfant :

Actions menées auprès des parents

Rôle des parents :

Observation des parents :

Décision du responsable ASE :

Signature des titulaires de  
l'autorité parentale

Signature du responsable ASE